
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le jeudi 17 mars 2016 à 9 h 30
405, avenue Ogilvy, bureau 200.80 - Salle du directeur**

PRÉSENCES :

Anie SAMSON, Maire d'arrondissement
Mary DEROS, Conseillère de la ville - district de Parc-Extension
Elsie LEFEBVRE, Conseillère de la ville - district de Villeray
Frantz BENJAMIN, Conseiller de la ville - district de Saint-Michel
Sylvain OUELLET, Conseiller de la ville - district de François-Perrault

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Stéphane CHÉNIER, Directeur d'arrondissement
Madame Isabel ASSUNÇÃO, Directrice de la culture / des sports / des loisirs et
du développement social
Me Danielle LAMARRE TRIGNAC, Chef de division Relations avec les citoyens /
communications et greffe et Secrétaire d'arrondissement
Monsieur Michel JOBIN, Directeur des travaux publics
Madame Brigitte BEAUDREAU, Directrice des services administratifs
Monsieur Jocelyn JOBIDON, Directeur du Service de l'aménagement urbain et du
patrimoine

10.01 - Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 9 h 30.

CA16 14 0069

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de la séance, tel que proposé.

Adopté à l'unanimité.

10.02

10.03 - Période de questions du public

À 9 h 30, le président du conseil d'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions du public ». Aucune question n'est soulevée et la période de questions du public est close.

10.04 - Période de questions des membres du conseil

À 8 h 45, le président du conseil d'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions des membres du conseil ». Aucune question n'est soulevée et la période de questions est close.

CA16 14 0070

Approuver le comité et les critères de sélection, la grille d'évaluation et la pondération utilisées lors de l'analyse des soumissions visant le contrat d'administration et de gestion de la piscine intérieure Saint-Roch de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver le comité et les critères de sélection, la grille d'évaluation et la pondération utilisés lors de l'analyse des soumissions.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1162794002

CA16 14 0071

Procéder au remboursement d'une somme de 2 850,85 \$ perçue pour des taxes par un citoyen relativement à une occupation permanente du domaine public par une entrée charretière.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. de procéder au remboursement d'une somme de 2 850,85 \$ à un citoyen de l'arrondissement relativement à une occupation permanente du domaine public pour une entrée charretière;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1161766003

CA16 14 0072

Adopter le premier projet de résolution PP16-14004 relativement à une demande d'autorisation pour la construction d'un lieu de culte sur la propriété située au 7700, avenue de l'Épée, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003).

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003) et ce, malgré les dispositions des articles 9, 13, 26, 561 et 566 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283) et les dispositions des articles 3 et 25 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), le premier projet de résolution à l'effet d'accorder la demande de projet particulier au 7700, avenue de l'Épée (Église Koimisis Tis Theotokou) afin :

- d'autoriser que la délivrance de tout permis ne soit pas assujettie à l'approbation d'un P.I.I.A.spécifique à l'alignement de construction;
- d'autoriser la construction d'un bâtiment d'un seul étage;
- d'autoriser la construction d'un bâtiment de plus de 12,5 mètres et d'un maximum de 16 mètres;
- d'autoriser un rez-de-chaussée d'une hauteur supérieure à 2 mètres;
- d'autoriser qu'une seule unité de stationnement soit aménagée sur la propriété;
- d'autoriser que l'emplacement de l'unité de stationnement soit en cour avant.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

2. de mandater la secrétaire d'arrondissement afin de fixer une date et une heure pour la tenue d'une assemblée de consultation relative à ce projet de résolution.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1161385004

Levée de la séance

À 9 h 50, la séance est levée.

70.01

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Anie SAMSON
Maire d'arrondissement

Danielle LAMARRE TRIGNAC
Chef de division Relations avec les
citoyens / communications et greffe et
Secrétaire d'arrondissement

J'approuve toutes les résolutions, tous les règlements et ordres contenus au présent procès-verbal comme si je les avais signés individuellement.

Anie SAMSON
Maire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 avril 2016.